



Séjour Mimizan

10/13 ans

Du 12 au 16 juillet

QF	Tarifs Aureilhan	Tarifs Extérieur
<499	60,00 €	65,00 €
500/749	80,00 €	85,00 €
750/999	100,00 €	105,00 €
1000/1199	130,00 €	135,00 €
1200/1499	165,00 €	170,00 €
1500	210,00 €	215,00 €

Disc golf
Paddle géant

Pirogue hawaïenne

Et plein d'autres activités ... ;)

ACCUEIL JEUNES de la MJC
d'Aureilhan
16 bis rue Jules Guesde
65800 AUREILHAN
05 62 38 04 46

Planning

Lundi 12/07	Matin	Installation + découverte des lieux
	Après-midi	Grand jeu et baignade
Mardi 13/07	Matin	Pirogue hawaïenne
	Après-midi	Course d'orientation
Mercredi 14/07	Matin	Disc golf
	Après midi	Découverte du littoral
Jeudi 15/07	Matin	Paddle géant
	Après-midi	Grand jeu
Vendredi 16/07	Matin	Rangement + Restaurant
	Après-midi	Départ Retour prévu pour 16h30

*Des veillées thématiques seront organisées tous les soirs (ex : loup garou, miss ou mister camping...)

C'est parti pour un séjour en bord de mer avec une super team d'animateurs. Sous les tentes du camping « d'Aurilandes » à Mimizan les jeunes auront l'occasion de découvrir de nombreuses activités. Favoriser la transition de l'action enfance vers l'action jeune telle est notre mission. Préparation des repas, gestion de la vie quotidienne, tous les ingrédients sont présents pour gagner en autonomie et créer du lien avec le groupe.

Bon séjour !!!

Les modalités d'inscriptions

Les inscriptions démarrent le Mardi 15 Juin 2021.

Elles ne peuvent pas être prises par téléphone, elles doivent obligatoirement se faire à la MJC :

(Du lundi au vendredi de 15h30 à 18h30) en amenant tous les documents nécessaires, à savoir :

- Fiche de renseignements et autorisation de séjour à retirer à la MJC
- Attestation d'assurance extra-scolaire
- Attestation de quotient familial
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Règlement du séjour
- **Test d'aisance aquatique obligatoire**

Païement en 2 chèques :

-1^{er} chèque d'Arrhes (30% du prix du séjour) encaissé avant le séjour

-2^{ème} chèque (solde du séjour) encaissé après le séjour

L'accueil de loisirs de la MJC est soumis au respect du Protocole Sanitaire des accueils collectifs de mineurs émanant du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Nos séjours et structures accueillantes sont soumis au décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 du protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement

(désinfection des locaux et des véhicules de transports, distanciation physique d'au moins 2m, lavage des mains réguliers, respect des gestes barrières).

Le port du masque étant obligatoire à partir de 6 ans, veuillez fournir 4 masques/jour au minimum.

Dans le cadre du protocole sanitaire, un test négatif à la Covid-19 réalisé moins de 72h avant le départ, pourra vous être demandé.

Attention : toute inscription vaut acceptation des procédures en vigueur et du fonctionnement établi.